LETTRE AUX PORTEURS	LCL ACTIONS EURO (FR0012384725, FR0000018954)

Nature de l'opération	Mutation
Date de l'opération	31 mai 2017

Madame, Monsieur,

Vous détenez des actions de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) LCL ACTIONS EURO (Action C : FR0012384725 ; Action D : FR0000018954), et nous vous remercions de votre confiance.

1. Description de la modification de votre SICAV

Le conseil d'administration de la société d'investissement à capital variable (SICAV) LCL ACTIONS EURO a décidé de faire évoluer le processus d'investissement : à compter du 31 mai 2017, l'exposition aux actions des entreprises des états membres de la zone euro se fera principalement par l'acquisition de parts et/ou actions d'Organismes de Placement Collectifs (OPC) de gestion active et de titres en direct. L'accès à un univers plus large permettra à l'équipe de gestion de combiner des stratégies d'investissement complémentaires. L'équipe de gestion pourra ainsi diversifier le portefeuille grâce à un large univers de stratégie d'investissement.

Cette opération a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 24 mars 2017.

Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part. Si toutefois vous n'acceptiez pas les termes de cette opération, vous aurez à tout moment la possibilité de céder sans frais vos actions. Ce rachat uniquement serait alors soumis à la fiscalité de droit commun applicable aux plus-values de cessions de valeurs mobilières.

Les principales évolutions de votre placement sont décrites ci-dessous ainsi que dans l'annexe.

2. Incidences de la modification de votre SICAV

Modification du profil rendement / risque :	Oui
Augmentation du profil rendement / risque :	Non
Augmentation des frais	Oui

Evolution de la structure tarifaire :

L'investissement dans des parts et/ou actions d'OPC génèrent de frais indirects qui font augmenter la structure tarifaire de votre SICAV.
LCL ACTIONS EURO supporte, aujourd'hui, des frais de gestion maximum de 1,50%. A compter du 31 mai 2017, ces frais de gestion directs maximum seront abaissés à 1,40% tandis que des frais indirects maximum à 0,35% seront mis en place (liés aux investissements dans des OPC). Le cumul des frais de gestion maximum atteindra donc 1,75% (1,40% directs + 0,35% indirects).

Evolution de l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement :

Actuellement, la stratégie d'investissement de votre SICAV consiste à investir dans des actions des entreprises des états membres de la zone euro principalement à travers des titres en direct.
A compter du 31 mai 2017, votre SICAV mettra en œuvre différentes stratégies sur les marchés actions en investissant principalement dans des parts et/ou actions d'OPC.

La conviction de la société de gestion est qu'une combinaison de stratégies d'investissement complémentaires permet de diversifier les sources de performances potentielles et de réduire la concentration des risques. Après avoir établi un scenario boursier en s'appuyant sur les analyses internes à la société de gestion, l'équipe de gestion sélectionne les OPC présentant les meilleures opportunités en terme de potentiel de performance. Les OPC sélectionnés sont gérés selon une approche purement fondamentale (analyse approfondie des caractéristiques des entreprises) et/ou selon une approche par les risques (mesure de risques). L'équipe de gestion cherchera donc à construire un portefeuille composé

CAT 949 02132 001330 2/5 006619 00000000 81029216 G2 00029 DD 0007

OPERATION SUR TITRES

Le 24 avril 2017

Votre agence
ALBERTVILLE
47 RUE DE LA REPUBLIQUE
73200 ALBERTVILLE
Téléphone : 0479100404

CAT 949 02132 001330 1/5 006618 00000000 81029216 G2 00029 DD 0007

Vos contacts
Internet : WWW.LCL.FR
PLATE-FORME TELEPHONIQUE : 0969363030

MADAME MARIE-JOSE LANGLOIS
1394 ROUTE DE GLESIN
73200 MERCURY

VOTRE PEA	**N° 02132 866689C**	**MME LANGLOIS MARIE-JOSE**
VOTRE COMPTE ESPECES	N° 02132 866689C	
NOS REFERENCES	422353 / F / 02132	

Support de placement	LCL ACTIONS EURO
Code ISIN	FR0012384725, FR0000018954
Nature de l'opération	Mutation
Date de l'opération	31 mai 2017

Madame, Monsieur,

Vous détenez en portefeuille :

72,000 LCL ACTIONS EURO et nous vous en remercions.

Votre société de gestion et le conseil d'administration de votre SICAV ont décidé de faire évoluer le processus d'investissement de votre SICAV à compter du 31 mai 2017 : Dès lors, l'investissement dans des actions d'entreprises des états européens se fera principalement par l'intermédiaire d'OPC de gestion active et par la détention de titres en direct. Ainsi, l'équipe de gestion combinera des stratégies d'investissement complémentaires dans le but de multiplier les sources potentielles de performance et de réduire la concentration des risques. Elle cherchera ainsi à construire un portefeuille composé principalement d'OPC de gestion active et d'actions disposant d'un potentiel de performance et à assembler des stratégies d'investissement permettant une plus grande diversification.

Ce changement ne nécessite aucune démarche de votre part. De plus, elle n'implique aucun frais spécifique et n'a aucun impact fiscal.

Les détails de ces opérations sont expliqués dans le document ci-joint dénommé « Lettre aux actionnaires de la SICAV LCL ACTIONS EURO ». Cette lettre visée par l'AMF détaille l'ensemble des informations requises par la réglementation pour ces opérations. Ce document, complet et précis, vous permet de prendre connaissance des impacts de cette opération sur votre investissement (stratégie et univers d'investissement, structure tarifaire...). Nous vous invitons donc à le lire avec attention.

Votre conseiller habituel reste bien entendu à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire dont vous souhaiteriez disposer.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Directeur de votre agence

principalement d'OPC de gestion active et d'actions disposant d'un potentiel de performance qui est fonction du niveau de risque calibré par le scénario boursier.

Par conséquent, l'objectif de votre SICAV qui demeure inchangé sera réalisé principalement à travers une sélection d 'OPC et non plus de titres en direct.

Par ailleurs, l'analyse et la sélection de valeurs ne répondront plus aux principes de l'investissement socialement responsable (ISR) dans la stratégie mise en œuvre.

Cette évolution de la stratégie n'implique aucune augmentation substantielle du profil rendement-risques de votre SICAV. Son indicateur de niveau de risque demeure inchangé.

Evolution des actifs utilisés :

Conformément à la stratégie d'investissement, la SICAV pourra détenir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPC contre 20% actuellement.

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clé aux Investisseurs (« DICI ») de LCL ACTIONS EURO
qui est disponible sur le site internet **www.sicavetfcp.lcl.fr**..
Le prospectus de cette SICAV vous sera adressé sur simple demande écrite à l'adresse suivante : AMUNDI ASSET MANAGEMENT - LCL GESTION - 90 boulevard Pasteur - 75015 Paris.
Votre interlocuteur habituel se tient à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire dont vous auriez besoin sur cette opération. N'hésitez pas à le contacter régulièrement pour faire un point sur l'ensemble de vos placements financiers.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Votre Directeur d'agence

CAT 949 02132 001330 3/5 006620 00000000 81029216 G2 00029 DD 0007

ANNEXE : Modifications résultant de ces opérations et éléments de tarification

	Avant le 31 mai 2017	A compter du 31 mai 2017
Objectif de gestion	L'objectif de gestion de la Sicav est de réaliser à moyen terme une performance supérieure à celle de son indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays membres de la zone euro, après prise en compte des frais courants.	L'objectif de gestion de la Sicav est de réaliser à moyen terme une performance supérieure à celle de son indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays membres de la zone euro, après prise en compte des frais courants, via une sélection active d'OPC et de titres vifs.
Stratégie d'investissement	La SICAV fait l'objet d'une gestion active et fondamentale par l'utilisation principalement de titres vifs. Le processus d'investissement vise à identifier les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une notion de valorisation relative. Le style privilégie donc les valeurs de croissance à un prix raisonnable. La gestion recherche diverses sources de valeur ajoutée : sélection de valeurs, allocation géographique et sectorielle. Par ailleurs, l'analyse et la sélection de valeurs répondent aux principes de l'investissement socialement responsable (ISR) qui se caractérise par l'intégration de critères extra-financiers, dits ESG (Environnement, Social et Gouvernance), en complément des critères financiers traditionnels décrits ci-dessus.	La stratégie d'investissement du fonds vise à s'exposer aux marchés actions de la zone euro et principalement au marché des actions françaises par l'utilisation d'OPC et de titres vifs. La conviction de la société de gestion repose sur le fait qu'une sélection de titres vifs et/ou d'OPC mettant en œuvre des stratégies d'investissement complémentaires permet de diversifier les sources de performances potentielles et de réduire la concentration des risques. A partir d'un scénario boursier élaboré par la société de gestion, l'équipe de gestion cherche à : - définir les orientations d'investissement et les thématiques à privilégier - identifier et sélectionner les OPC en fonction de leurs potentiels de performance et, - combiner la sélection des OPC et des titres vifs
Exposition action zone Euro	L'exposition action oscille entre 90% et 110% de l'actif net avec un minimum de 80%	L'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum de 60%
Détention d'actions ou parts d'autres OPC	Jusqu'à 20%	Jusqu'à 100%
Profil de risques		A titre d'information, les risques suivants ont été précisés : - Risque lié à l'investissement sur des sociétés de petites et moyennes capitalisations - Risque lié aux arbitrages
Frais de fonctionnement et de gestion totaux (TTC maximum /an) : - Direct - Indirects	1,50% Néant	1,40% 0,35%

CAT 949 02132 001330 4/5 006621 00000000 81029216 G2 00029 DD 0007

	Le cumul des frais de fonctionnement et de gestion directs et indirects maximum est donc de 1,50%	Le cumul des frais de fonctionnement et de gestion directs et indirects maximum est donc de 1,75%
Commission de mouvement	Perçue selon les instruments et opérations par la société de gestion par délégation, la société de gestion par sous délégation ou par Amundi Intermédiation : Montant forfaitaire de 1€ par contrat (futures/options) ou commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change, ...)	Perçue selon les instruments et opérations par la société de gestion par délégation, la société de gestion par sous délégation ou par Amundi Intermédiation :- Montant forfaitaire de 5€ par contrat (futures/options) ou commission proportionnelle de 0 à 0,20% selon les instruments (titres, change, ...)

CAT 949 02132 001330 5/5 006622 00000000 81029216 G2 00029 DD 0007